

Plaidoiries pour l'art

Concours ouvert aux lycéennes et lycéens d'Occitanie

Pour participer au concours, il est indispensable de :

1. Être lycéen-ne (lycées général, technologique ou professionnel) ;
2. Choisir une œuvre de l'exposition *Comme un Western* présentée au Frac Occitanie Montpellier du 20 juin au 29 novembre 2025 ;
3. Enregistrer une vidéo d'une minute ;
4. Envoyer la fiche d'inscription complétée + la vidéo au Frac avant le 10 octobre 2025.

Règlement

Art. 1 : L'organisateur du concours lycéen *Plaidoiries pour l'art* est le Frac Occitanie Montpellier (4-6, rue Rambaud, 34000 Montpellier).

OBJECTIFS DU CONCOURS

Art. 2 : Les candidat-es doivent prononcer une plaidoirie illustrant une œuvre de l'exposition *Comme un Western*. La plaidoirie devra porter sur un des sujets mis en avant dans les œuvres des artistes. L'argumentation devra être étayée par des références à des textes littéraires ou artistiques.

Afin de sélectionner l'œuvre sur laquelle vous allez construire votre plaidoirie, vous pouvez venir découvrir l'exposition *Comme un Western* au Frac Occitanie Montpellier, 4 rue Rambaud dans le quartier Gambetta*. Si vous n'en avez pas la possibilité, nous pouvons vous envoyer un dossier artistique comprenant une sélection d'œuvres.

* Du mardi au samedi, de 15h00 à 19h00 en juillet-août, de 14h00 à 18h00 à partir de septembre.

La fiche pédagogique peut également vous aider à construire votre plaidoirie :

[Télécharger la Fiche pédagogique](#)

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 3 : Le concours est ouvert aux élèves des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel de France métropolitaine, des départements d'Outre-mer et des lycées français à l'étranger.

Art. 4 : **SEULES LES CANDIDATURES INDIVIDUELLES SONT ACCEPTÉES.**

Art. 5 : Pour la première sélection, chaque candidat·e doit s'inscrire par mail à se@frac-om.org **avant le vendredi 10 octobre 2025 (23h59)**.

L'inscription se compose obligatoirement des 2 éléments suivants :

1. **Le formulaire de candidature complété (téléchargeable sur notre site Web) ;**
2. **Une vidéo du/de la candidat·e, présentant une synthèse de la plaidoirie.**

Durée de la vidéo : environ 1 minute.

Cadrage : face caméra. Pas de montage, pas de mise en scène.

Vous recevrez un accusé de réception.

Attention ! **N'oubliez pas de vérifier dans vos Spams**, l'accusé de réception peut s'y trouver. Si vous ne recevez pas l'accusé de réception dans la semaine suivante, soumettez une nouvelle fois votre candidature.

Art. 6 : **Le Frac Occitanie Montpellier sélectionne 10 candidatures** sur le total des candidatures reçues. Les résultats de cette première sélection seront communiqués par courrier électronique, **les élèves sélectionné·es recevront un mail avant le 18 octobre 2025.**

LA FINALE À MONTPELLIER, MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Art. 7 : **Les candidat·es sélectionné·es présenteront leur plaidoirie complète de 8 minutes** maximum face à un jury composé de professionnel·les **le mercredi 12 novembre 2025** au Frac Occitanie Montpellier, 4-6 rue Rambaud, 34000 Montpellier.

Art. 8 : Les candidat·es seront évalué·es sur :

La présentation de l'œuvre choisie

Le regard critique qu'ils amèneront sur l'œuvre

La capacité à analyser une œuvre d'art contemporain

La mise en avant d'une thématique présente dans le travail de l'artiste

La mise en lien avec des références littéraires et artistiques

La force de conviction (privilégier la sobriété et la sincérité)

Le respect du temps de parole

Art. 9 : Les finalistes seront accompagné·es par leur professeur·e. Ceux-ci s'engagent à veiller au respect du programme établi par le Frac Occitanie Montpellier. En dehors des activités prévues au Frac, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident et de dégradations.

Art. 10 : L'ordre de passage des finalistes est tiré au sort.

Art. 11 : Les candidat·es disposent de 8 minutes maximum pour énoncer leur plaidoirie. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Art. 12 : Sur scène, aucun objet ne peut être utilisé, hormis le texte de la plaidoirie.

Art. 13 : La finale du concours se déroulant au Frac Occitanie Montpellier et dans le cadre scolaire, aucun signe ostentatoire d'appartenance religieuse, idéologique ou autre ne sera toléré.

Art. 14 : En cas de difficultés majeures, le Frac Occitanie Montpellier se réserve la possibilité d'annuler le concours.

Art. 15 : **Chaque finaliste doit envoyer au Frac Occitanie Montpellier le texte de sa plaidoirie.** La plaidoirie prononcée lors de la finale doit être conforme au texte envoyé. Seules quelques modifications sont tolérées.

Art. 16 : Les textes des plaidoiries sélectionnées seront mis en ligne sur le site du Frac à la rubrique ***Raconte-moi une œuvre.***

Art. 17 : Les finalistes s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises pour la presse, sur les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Les finalistes acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Art 18 : Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), les candidat-es disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

LES PRIX

1er prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

2e prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

3e prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

Jeu concours sans obligation d'achat.